



**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE SAINTES**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 6 juillet 2021**

Date de convocation : mercredi 30 juin 2021

Délibération n° CC_2021_147
Nomenclature : 7.5.2

Nombre de membres :

En exercice : 64

Présents : 47

Votants : 59

Pouvoirs :

M. Jean-Luc FOURRE à M. Eric PANNAUD, Mme Claudine BRUNETEAU à M. Francis GRELLIER, M. Thierry BARON à Mme Marie-Line CHEMINADE, Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE à M. Pierre DIETZ, M. Philippe CREACHCADEC à Mme Charlotte TOUSSAINT, M. Charles DELCROIX à Mme Véronique CAMBON, M. François EHLINGER à M. Bruno DRAPRON, M. Jean-Philippe MACHON à M. Jean-Pierre ROUDIER, Mme Céline VIOLLET à M. Philippe ROUET, Mme Amanda LESPINASSE à M. Frédéric ROUAN, M. Jean-Marc AUDOUIN à M. Alexandre GRENOT, M. Patrick PAYET à M. Pierre-Henri JALLAIS

Ne prend pas part au vote : 0

OBJET : Attribution d'une subvention à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) de la Charente - Maritime - année 2021

Le 6 juillet 2021, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de SAINTES, régulièrement convoqué à 18h00, s'est réuni à l'Espace Multipôles de Saint Georges des Coteaux, sous la présidence de Monsieur Bruno DRAPRON, Président.

Présents :

M. Bruno DRAPRON, M. Michel ROUX, M. Gérard PERRIN, M. Jean-Luc MARCHAIS, M. Eric PANNAUD, Mme Annie GRELET, Mme Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU, M. Jean-Michel ROUGER, M. Jean-Claude DURRAT-SPRINGER, M. Alain MARGAT, M. Jean-Michel MELLIER, M. Gaby TOUZINAUD, M. Pascal GILLARD, M. Bernard CHAIGNEAU, M. Francis GRELLIER, M. Pierre-Henri JALLAIS, M. Joseph DE MINIAC, M. Jérôme GARDELLE, M. Stéphane TAILLASSON, M. Alexandre GRENOT, M. Jacki RAGONNEAUD, Mme Agnès POTTIER, M. Philippe ROUET, M. Philippe DELHOUME, M. Pierre TUAL, M. Raymond MOHSEN, M. David MUSSEAU, M. Bernard COMBEAU, Mme Véronique ABELIN-DRAPRON, Mme Caroline AUDOUIN, M. Ammar BERDAI, M. Philippe CALLAUD, Mme Véronique CAMBON, M. Rémy CATROU, Mme Marie-Line CHEMINADE, Mme Dominique DEREN, M. Pierre DIETZ, Mme Evelyne PARISI, M. Jean-Pierre ROUDIER, M. Joël TERRIEN, Mme Véronique TORCHUT, Mme Charlotte TOUSSAINT, M. Frédéric ROUAN, M. Pierre HERVE, Mme Eliane TRAIN, Mme Françoise LIBOUREL, M. Fabrice BARUSSEAU

Excusés :

Mme Sylvie CHURLAUD, Mme Mireille ANDRE, Mme Florence BETIZEAU, M. Laurent DAVIET, M. Pierre MAUDOUX

Secrétaire de séance : M. Michel ROUX

RAPPORT

Le rapporteur rappelle que l'Agence Départementale d'Information sur le Logement de la Charente-Maritime est une association loi 1901 présidée par Mme Dominique RABELLE, conseillère départementale. Cette association a été créée à l'initiative conjointe de l'Etat et du Département le 26 octobre 2006.

Sa mission est définie par le Code de la construction et de l'habitation (article L. 366-1) et consiste en la délivrance d'une information gratuite aux usagers sur :

- leurs droits et obligations (bail, louer et charges, copropriété, relations avec les professionnels, le voisinage, l'urbanisme, la règlementation...),
- les solutions de logement qui leur sont adaptées, notamment sur les conditions d'accès au parc locatif,
- les aspects juridiques et financiers de leur projet d'accession à la propriété, ceci à l'exclusion de tout acte administratif, contentieux ou commercial (prêts, financement des travaux...),
- l'investissement locatif et la fiscalité.

Cet accompagnement est proposé au téléphone ou en présentiel. En effet, l'ADIL 17 réalise 2 permanences par mois à l'agglomération de Saintes, sur le site de la Cité entrepreneuriale, mais également au Point Justice et à l'UDAF (permanence dédiée à la prévention des expulsions locatives). Elle accompagne également les services de l'agglomération sur les salons de l'habitat.

En 2019, l'ADIL a tenu 26 permanences à l'agglomération et reçu près de cent personnes.

L'association emploie 6,4 équivalent temps plein (ETP) pour mener à bien sa mission et sollicite une participation financière de la part des collectivités. Cette participation correspond pour l'agglomération de Saintes à un montant de 6 830 €, soit 11 centimes par habitant.

Après avoir entendu le rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 441-2-7,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Saintes annexés à l'arrêté préfectoral du 24 juin 2021, et notamment l'article 6, I, 3°), « compétence équilibre social de l'habitat »,

Vu la délibération n°2021-31 du Conseil Communautaire en date du 30 mars 2021, portant vote du budget primitif du Budget Principal 2021,

Vu la demande de subvention en date du 4 février 2021 sollicitée par l'association ADIL 17 pour l'année 2021 auprès de la Communauté d'Agglomération d'un montant de 6 830 €,

Vu les crédits inscrits au budget primitif du Budget Principal 2021, chapitre 65, au compte 6574,

Considérant la compétence « Equilibre Social de l'habitat » de l'agglomération,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

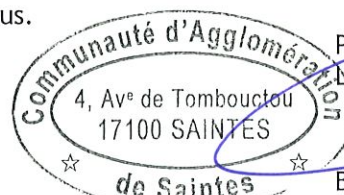
- **d'approuver** l'attribution d'une subvention d'un montant de 6 830 € pour l'année 2021 à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement de la Charente-Maritime.
- **d'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant en charge de l'habitat, à procéder au versement de cette subvention.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité l'ensemble de ces propositions par :

- 59 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention
- 0 Ne prend pas part au vote

Ainsi clos et délibéré le jour, mois et an que dessus.



Pour extrait conforme,
Le Président,

Bruno DRAPRON

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.